

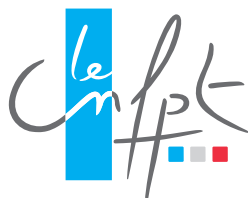


LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉCRYPTAGE DES ARTICLES RELATIFS À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



CO-ORGANISÉ PAR :



LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : décryptage des articles relatifs à la fonction publique territoriale

CONTEXTE

Avec près de 100 articles, la loi n°2019.828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique concerne de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale : évolution des instances de dialogue social, élargissement du recours aux contractuels, déontologie, discipline, mobilité et évolution, égalité professionnelle, handicap...

La gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va être rapidement impactée par ces nouvelles mesures législatives notamment au niveau des procédures de recrutement, de la mobilité professionnelle et du dialogue social.

L'Association des Maires de France (AMF), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) ont décidé de s'associer pour vous proposer, à partir de septembre sur l'ensemble du territoire national, des journées d'actualité ayant pour objet de vous présenter les principales dispositions de ce texte et leurs implications quant à vos politiques de ressources humaines. Ces journées d'actualité s'adressent aux élus en tant qu'employeurs territoriaux, aux directeurs généraux de services, aux directeurs et responsables RH.

Parallèlement, CNFPT Normandie et le Centre de gestion de l'Orne vous proposent de vous saisir très tôt de ces évolutions législatives sans attendre la publication des décrets d'application et des ordonnances prévues par la loi et qui doivent intervenir dans les prochains mois. Les décrets d'application seront présentés lors des prochaines journées d'actualités statutaires en fonction de leur date de publication.

Le vendredi 18 octobre 2019

14 h à 16 h 45

au CINEMA LE REX

5 Rue Charles Forget à Sées

Code IEL : SXD0Q 041

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription se réalise exclusivement à l'adresse suivante : <https://inscription.cnfpt.fr/> avec le code **SXD0Q 041**

Inscription des élus : il convient de préciser «Elu» dans la rubrique Emploi/Fonction, puis de sélectionner «Agent public non fonctionnaire et élu» dans Statut et «Elu» dans Qualité. Ne pas tenir compte du bon de commande généré automatiquement, la formation n'est pas payante. Les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.

CONTACTS

Normandie
Caen

Sophie LECLERC, conseillère formation, sophie.leclerchaminhtay@cnfpt.fr
Annie TRENEC, secrétaire formation, annie.trenec@cnfpt.fr - 02 31 46 20 57

Normandie
Rouen

Stéphane COCU, conseiller formation, stephane.cocu@cnfpt.fr
Charlotte GIMAY, secrétaire formation, charlotte.gimay@cnfpt.fr - 02 35 89 17 48

CO-ORGANISÉ PAR :

